

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 2031 du 4 février 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ2102967S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 19537 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032329S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Chevallereau	David	NIGEND : 183 260
---------------------	-------	------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Guivarch	Pierre-Yves	NIGEND : 204 420
Baudre	Emmanuel	NIGEND : 220 781

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Bauer	Kévin	NIGEND : 334 278
Allain	Jérémie	NIGEND : 237 792
Troquier	Guillaume	NIGEND : 364 657
Le Templier	Thomas	NIGEND : 341 210
Tetohu	Manika	NIGEND : 370 191

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Vienne,
Y. Dumez*